

Sartrouville : prêt à passer à l'action, se fait passer pour modéré et sa mosquée n'est pas fermée...

écrit par Maxime | 26 septembre 2017

Mosquée de Sartrouville, là où Jacques Myard s'était entendu dire : « Vous n'avez rien à faire ici, ici c'est un terre arabe, c'est une terre appartenant aux musulmans, ce n'est pas une terre française » <http://islamineurope.unblog.fr/2014/06/28/la-fraternite-dapres-abdelhamid-mazzouz-imam-de-la-grande-mosquee-ennour-de-sartrouville-les-amis-des-musulmans-doivent-etre-pieux-et-connaître-la-shahada-sinon-allah-transformera-cette-amit/>

La colère de Paul Golding qui [interpelle les musulmans](#) devant une mosquée à Londres peut s'expliquer par le fait que des musulmans prêts à passer à l'action violente, terroriste, se font passer pour des modérés, ce qui ne facilite pas la tâche des pouvoirs publics.

C'est encore le cas dans la France de 2017.

Le 18 septembre, la cour administrative d'appel de Nantes a décidé de refuser la naturalisation d'un homme qui « fréquentait régulièrement la mosquée de la cité des Indes à Sartrouville (Yvelines), lieu de culte éloigné de son domicile connu pour être sous l'emprise du courant islamique intégriste salafiste ».

Elle a retenu comme motif pour décider ainsi « que si le requérant relativise sa présence à la mosquée de la cité des Indes en soutenant » il faudrait savoir quand M. B...a fréquenté cette mosquée, dans quelles circonstances et combien de fois « , ces questionnements, qui ne constituent pas des dénégations précises et circonstanciées, ne suffisent pas à écarter les termes de la note établie le 30 juillet 2012 par la direction des libertés publiques et des affaires juridiques

et versée aux débats en première instance, selon laquelle l'intéressé » appartient à la mouvance islamiste salafiste « , » fréquente régulièrement la mosquée de la Cité des Indes à Sartrouville, lieu de culte connu pour être sous l'emprise (...) salafiste » et que, » dans le cadre de l'instruction de son dossier de naturalisation « , l'intéressé portait une tenue en relation avec cette appartenance ».

L'intéressé se défendait en affirmant « pratiquer un islam modéré » et invoquait « sa bonne intégration professionnelle ».

Pour la cour, il demeure un « doute quant à l'adhésion de M. B...aux valeurs de la République » justifiant le refus de naturalisation.

C'est encore une décision très pertinente de la part de ces juges nantais, qui considèrent que celui qui a fréquenté cette mosquée « connue pour être sous l'emprise du courant islamique intégriste salafiste » ne peut pas être naturalisé français.

L'intéressé se défendait en prétendant être un musulman modéré : c'est une défense désormais classique.

Tant que l'islam sera autorisé en France, ce genre de manoeuvre perdurera : des « radicaux » se font passer pour « modérés » et ça ne facilite pas la tâche des pouvoirs publics tant l'ambiguïté demeure dans ce domaine. Un Abdeslam par exemple ne portait pas la barbe longue et fréquentait des bars gays. La référence à la tenue portée n'est donc guère probante, tant « l'habit ne fait pas le moine ».

Donc les juges de Nantes, qu'ils en soient loués, appliquent dans ce cas le principe de précaution : un indice suffit à opposer un veto.

C'est du moins ce que fait la cour administrative d'appel de Nantes, pour défendre le peuple français. Cette juridiction peut vraiment dire qu'elle statue au nom du peuple français.

Cependant, cette méthode ne convient que dans l'examen au cas par cas de chaque dossier.

Quand on refuse de décider une politique de moratoire en

matière d'immigration, on prend le risque de faire rentrer des candidats à l'action violente dans le flot des migrants venus de pays musulmans qui déferlent sur la France. Dans ce cas, il faudrait renforcer l'application du principe de précaution en les refoulant à la frontière, or on fait tout le contraire.

Les attentats ne sont pas une fatalité, à chaque attentat islamiste des gens en France ont les mains pleines de sang. Ce sont ceux qui encouragent des politiques sécuritaires irresponsables. Et des politiques suivent pour récupérer leurs voix lors des élections tout en profitant de l'aubaine du grand remplacement : habituer les peuples autochtones à l'idée qu'ils ne sont plus maîtres chez eux dès lors que les flux migratoires ne sont plus maîtrisés, développer des communautarismes qui divisent pour mieux régner, accueillir des populations qui n'ont jamais connu les droits de l'homme afin de pouvoir casser les acquis révolutionnaires et sociaux sans rencontrer trop de résistance, entre autres. Il faut que les enjeux du grand remplacement en vailent la peine pour qu'ils acceptent de prendre le risque.

Et pendant que le bas peuple se déchire, les milliardaires peuvent dormir tranquilles...

Mais ce qui est le plus intéressant finalement, c'est de lire dans « Le Parisien » la réaction de cette mosquée aux attentats et constater qu'elle ne semble pas fermée malgré l'état d'urgence :

<http://www.leparisien.fr/sartrouville-78500/sartrouville-les-musulmans-des-indes-rendent-hommage-aux-victimes-des-attentats-19-11-2015-5293329.php>

« Sartrouville : les musulmans des Indes rendent hommage aux victimes des attentats – 19 novembre 2015

La communauté musulmane des Indes (CMI) à Sartrouville a décidé de rendre hommage, ce vendredi, aux victimes des attentats de Paris. Les fidèles de la salle de prière, située au cœur du quartier, se réuniront à 14 heures place de l'Europe pour observer une minute de silence. « On veut montrer la position de notre mosquée et éviter que les gens ne fassent des amalgames, explique le président de l'association, Saïd Djelleb. On tient vraiment à dénoncer cet acte, et à ce que les jeunes prennent

conscience de ce qui s'est passé. Cela n'a pas sa place chez nous ». Un prêche durant la prière devrait également aller dans ce sens ».

Hommage vraiment sincère, compte tenu de ce qui vient d'être jugé ?

Il ne faut pas oublier que la taqîya a son fondement dans la charia :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Taq%C3%A9ya>

Cette mosquée n'a apparemment pas été fermée, malgré l'appréciation qui vient d'être faite par les juges de Nantes...